

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 84/100 du 24/01/84  
MTPS/DGTFP/DFP/  
Portant intégration et nomination de  
Madame NGANGA née BATAMIO Christine  
dans les cadres de la catégorie A,  
hiérarchie I du Personnel Diplomatique  
et Consulaire.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT,

(/ISAS :  
D  
D  
DCF  
/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
/u la loi n° 25/80 du 13/11/1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
/u la loi n° 15/62 du 3/2/1962 portant statut général des fonctionnaires ;  
/u l'arrêté n° 2037/EP du 21/6/1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;  
/u le décret n° 61/143/EP du 27/6/1961 portant le statut commun des cadres du personnel diplomatique et consulaire ;  
/u le décret n° 62/130/MP du 9/5/1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;  
/u le décret n° 62/195/EP du 5/7/1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;  
/u le décret n° 62/197/EP du 5/7/1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3/2/1962 portant statut général des fonctionnaires ;  
/u le décret n° 62/198/EP du 5/7/1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;  
/u le décret n° 63/81/EP-BB du 26/3/1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;  
/u le décret n° 67/50/EP-BB du 24/2/1967 règlementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;  
/u le décret n° 74/470 du 31/12/1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/195/EP du 5/7/1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;  
/u le décret n° 79/154 du 4/4/1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
/u le décret n° 80/644 du 28/12/1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;  
/u le rectificatif n° 81/016 du 26/01/1981 au décret n° 80/644 du 28/12/1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;  
/u le décret n° 81/017 du 26/1/1981 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;  
/u le décret n° 83/320 du 3/5/1983, portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;  
/u le Protocole d'Accord du 5/8/1970 signé, entre la République Populaire du Congo et l'URSS ;  
/u la lettre n° 4422/MEN-DGBOC-DOB du 6/9/1983 du Directeur de l'Orientation et des Bourses, transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

YB

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions combinées du décret n° 51/143 du 27/6/1961 et du Protocole d'Accord du 5/8/1970 susvisés, Madame NGANCA née BATAWIC Christine, née le 26/6/1956 à Bacongo, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures (D.E.S.) spécialité : Droit Internationale, obtenu à l'Université d'Etat de Kiev (URSS), est intégrée dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I du Personnel Diplomatique et Consulaire et nommée au grade de Secrétaire des Affaires Etrangères Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressée est mise à la disposition du Ministère des Affaires Etrangères.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 24 Janvier 1984

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Affaires  
Etrangères,

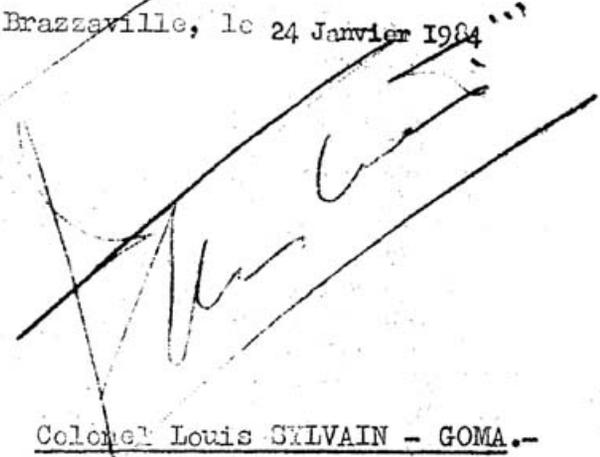


Pierre N'ZÉ.

Le Ministre du Travail et  
de la Prévoyance Sociale,

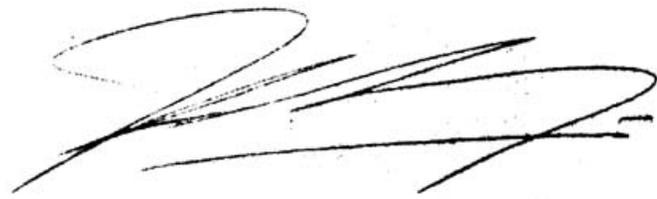


Bernard COMBO MANSIONA.



Colonel Louis SYLVAIN - GOMA.

Le Ministre des Finances,



Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.

AMPLIATIONS :

- JORPC
- DGTFP/DFP
- DFP/BST
- DGB
- DCF
- MAE
- INTERESSEE
- DOSSIER
- SGCM/BC

- 1
- 3
- 1
- 3
- 1
- 1
- 1
- 3
- 2.-